

L'intégrité Comme Source D'inspiration

Le Code d'Éthique et de Conduite Professionnelle d'AbbVie

abbvie

Nous consacrons
notre science, notre
savoir-faire et notre
esprit novateur à la
découverte de solutions
visant à améliorer la
qualité de vie.



Message du président et chef de la direction

Chère/cher Collègue,

Bienvenue au Code de conduite professionnelle d'AbbVie. Chez AbbVie, nous travaillons tous d'arrache-pied et nous veillons à faire correctement les choses, de la bonne façon (à La manière AbbVie) en faisant preuve de la souplesse et de la transparence qui conviennent à notre société biopharmaceutique. Le Code tient compte de La manière AbbVie. Il s'agit pour l'essentiel d'un aperçu qui présente clairement les attentes sur les moyens à mettre en oeuvre pour faire les bonnes choses de la bonne manière.

C'est à chacun de nous, en tant qu'employés d'AbbVie, de donner corps à ces valeurs et de continuer à renforcer notre réputation, en restant fidèle aux normes les plus rigoureuses en matière d'honnêteté, d'équité et d'intégrité dans le cadre de notre travail. Et c'est là que le Code peut être utile.

Le Code n'a pas été conçu pour faire office de « recueil de règles » et nous prendre en défaut. Il a été élaboré dans les termes les plus simples possible pour vous aider de façon active et dynamique à faire les bonnes choses. Considérez-le comme un guide à consulter au fur et à

mesure que vous vauquez aux obligations inhérentes à votre emploi. Il ne s'agit pas d'un manuel que vous pouvez vous contenter de parcourir rapidement, puis mettre de côté. Ce que j'espère, c'est que chacun et chacune de nous chez AbbVie considèrent le Code comme un outil pouvant nous servir de guide utile dans notre travail, de manière à prendre chaque fois les meilleures décisions possible. Au même titre que le téléphone ou l'ordinateur, vous devez le conserver à portée de main, prêt à vous aider lorsque vous en avez besoin.

Le Code nous guide et nous oriente dans nos efforts. Il décrit ce en quoi nous croyons et ce que nous nous efforçons de fournir à ceux que nous servons : les patients, les fournisseurs de soins de santé, les actionnaires, les partenaires commerciaux et nos collègues. La responsabilité nous incombe à tous de respecter notre Code. C'est ainsi que nous contribuerons à démarquer AbbVie, à garantir notre réussite et au bout du compte, à avoir un impact positif sur la qualité de vie des personnes pour lesquelles nous oeuvrons.

Votre responsabilité

Par conséquent, n'oubliez pas de consulter le Code lorsque vous avez un choix difficile à faire. Si vous avez besoin d'en discuter plus en détail, la direction et vos collègues d'AbbVie, notamment notre Bureau d'éthique et de conformité de même que nos Services juridiques, sont toujours là pour vous. Si, malgré tout, vous avez toujours des questions ou des préoccupations, vous pouvez accéder en tout temps et sans frais au Portail d'assistance mondial.

Je vous remercie de prêter la plus grande attention à notre Code, d'en respecter les principes essentiels et de tout ce que vous faites pour faire de La manière AbbVie une véritable réussite.

Cordialement,



Richard A. Gonzalez

Président du conseil d'administration et
Chef de la direction



Ce que nous faisons
n'est pas facile, mais
nous persévérons, car
ce que nous réalisons
inspire l'espoir et
transforme des vies,
chaque jour.



Table des matières

Message du Président et chef de la direction	4
L'intégrité dans notre milieu de travail	10
Nous respectons notre Code	12
Nous prenons les bonnes décisions	16
Nous disons ce qui doit être dit	18
Nous sommes respectueux	20
Nous protégeons nos employés et notre environnement	22
Nous respectons la protection de la vie privée des employés	25
L'intégrité dans les soins aux patients	26
Nous sommes déterminés à améliorer la vie des patients	28
Nous interagissons en toute honnêteté avec les fournisseurs de soins de santé	28
Nous respectons la protection de la vie privée des patients et des clients	30

L'intégrité dans notre secteur d'activité	32
Nous nous conformons aux lois et règlements de notre secteur d'activité	34
Nous accordons la priorité à la qualité et à la sécurité de nos produits	35
Nous assurons la promotion responsable de nos produits	36
Nous respectons des normes rigoureuses en recherche et développement	36
Nous adhérons à des pratiques commerciales dignes de confiance	38
Nous nous conformons aux lois anticorruption	40
Nous protégeons les actifs de la société	42
Nous assurons une gestion et une conservation rigoureuses de nos documents	44
Nous exerçons nos activités de veille stratégique de façon éthique	44
Nous communiquons de manière appropriée avec le public	45
L'intégrité sur le marché	46
Nous évitons les conflits d'intérêts	48
Nous respectons les lois antitrust	50
Nous nous conformons aux lois sur les délits d'initié	50
Nous observons les lois en matière d'exportations/d'importations	52
Nous restons vigilants pour déceler les paiements d'origines suspectes	53
Nous traitons les fournisseurs équitablement	54
Nous coopérons avec les gouvernements	55
L'intégrité au sein de la communauté	56
Nous sommes de véritables citoyens du monde	58
Nous contribuons à protéger la planète	60
Exemptions	62
Ressources (ligne d'aide)	64
Engagement à l'égard du Code	66
Index	67

L'intégrité dans notre milieu de travail

Peu importe notre travail, il a plus de sens si nous l'effectuons avec intégrité et honnêteté.

Nous respectons notre Code	12
Nous prenons les bonnes décisions	16
Nous disons ce qui doit être dit	18
Nous sommes respectueux	20
Nous protégeons nos employés et notre environnement	22
Nous respectons la protection de la vie privée des employés	25



Nous respectons notre Code

Chaque jour, nous avons l'occasion de réaliser notre passion de mettre au point et de commercialiser des produits qui contribuent à améliorer la santé dans le monde entier.

La confiance n'est pas acquise. Nous la gagnons chaque jour par nos actions. Cela signifie que chacune de nos décisions a des conséquences sur la vie de beaucoup de personnes. Et nos actions individuelles ont des effets à l'échelle de la société. Notre Code nous guide pour prendre les bonnes décisions. Il nous indique les politiques et les procédures qui nous concernent. Il nous aide à profiter d'un milieu de travail plus gratifiant.

Notre Code représente les normes rigoureuses qui nous placent au rang des sociétés les plus respectées de la planète. Nous attendons de tous les employés d'AbbVie qu'ils respectent le Code. À l'aide des Ressources internes et externes, nous passons en revue de façon régulière et ponctuelle nos pratiques commerciales, pour vérifier qu'elles sont conformes à notre Code, à nos politiques, à nos procédures et aux lois. Ces contrôles nous permettent de détecter certains éléments pouvant être améliorés et de remédier à des problèmes potentiels, pour ainsi nous assurer que nous exerçons nos activités de manière appropriée.

C'est notre façon de faire

Les différences culturelles qui caractérisent les sociétés du monde entier peuvent se traduire par des points de vue différents sur la manière de conduire les affaires. Lorsque les coutumes locales entrent en conflit avec notre Code, conformez-vous à celui-ci. Si vous n'êtes pas certain de ce que vous devez faire, demandez à votre supérieur hiérarchique ou bien contactez le [Bureau d'éthique et de conformité](#) ou [Services juridiques](#).

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.

Qui doit respecter notre Code

Notre Code s'applique à tous les employés d'AbbVie dans le monde entier. Nous attendons de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux et des autres tiers avec lesquels nous faisons affaire qu'ils adhèrent à des normes aussi rigoureuses que les nôtres, démontrent des comportements conformes à l'esprit du Code et respectent toutes les lois et règlements applicables lorsqu'ils travaillent pour le compte d'AbbVie.

Des leaders servant de modèles

Si vous gérez des personnes, vous donnez le ton de notre culture d'intégrité. Encouragez le respect de notre Code. Écoutez les préoccupations des employés. Ne tolérez aucun comportement inconvenant, ni activité illicite ou contraire à l'éthique sur votre lieu de travail ou dans un autre secteur de la société. Votre engagement à l'égard de notre Code et vos actions positives concourent à la performance d'AbbVie, mais, plus important encore, ceux-ci contribuent à protéger notre réputation.



Nos Principes

Notre but est profond et notre voie est claire. Nous assumons la responsabilité d'apporter une incidence remarquable sur la vie des gens grâce aux médicaments innovants et aux solutions que nous créons ensemble. Ceci est motivé par notre compassion pour les gens, notre engagement pour l'innovation et l'inclusion, notre service à la communauté et notre intégrité sans compromis, au cœur de tout ce que nous faisons.

Fonctionnant comme une seule équipe AbbVie, nous attachons une grande importance à nos patients, à leurs familles, à nos employés et à nos communautés. Nous nous efforçons de faire le nécessaire, en respectant les normes les plus élevées en matière de qualité, de conformité, de sécurité et de rendement. Dans le cadre de toutes nos activités, nous investissons et innovons sans relâche pour répondre aux besoins non satisfaits, en créant de nouveaux médicaments et de nouvelles approches de soins de santé pour un monde en meilleure santé.

À l'échelle mondiale, nos employés ont des horizons et des perspectives variés et traitent tout le monde sur un pied d'égalité, avec dignité et respect, nous permettant ainsi de faire de notre mieux. Nous collaborons fièrement pour servir et pour soutenir nos communautés et pour protéger l'environnement en produisant un impact durable sur les soins de santé et au-delà.

Ce que nous faisons n'est pas facile, mais nous persévérons, car ce que nous réalisons inspire l'espoir et transforme des vies, chaque jour.

- **Transformer des vies** – nous inspirons de l'espoir et transformons des vies chaque jour. Nous prenons des décisions qui reposent sur notre humanité profonde et notre compassion pour les personnes, ce qui a une incidence durable sur nos patients, leurs familles, nos employés et la communauté.
- **Agir avec intégrité** – nous nous efforçons de toujours faire la bonne chose. Avec une intégrité sans compromis au cœur de tout ce que nous faisons, nous respectons les normes les plus élevées en matière de qualité, de conformité, de sécurité et de rendement.
- **Stimuler l'innovation** – nous innovons sans relâche dans tout ce que nous faisons pour répondre aux besoins non satisfaits. Nous investissons dans la découverte et le développement de nouveaux médicaments et approches de soins de santé pour un monde en meilleure santé.
- **Nous attachons de l'importance à la diversité et à l'inclusion** – nous traitons tout le monde sur un pied d'égalité, avec dignité et respect. Partout dans le monde, nos employés ont des origines et des perspectives variées, ce qui nous permet à tous de faire de notre mieux.
- **Servir la communauté** – nous sommes fiers de servir et de soutenir la communauté et de contribuer pour protéger l'environnement. Nous exerçons un effet très positif sur les soins de santé et au-delà.

Nous prenons les bonnes décisions

Notre Code ne peut pas vous indiquer ce que vous devez faire dans chaque situation.

Dans la plupart des cas, si vous vous conformez à nos politiques, à nos procédures et aux lois, votre décision est probablement la bonne. Faites preuve de bon sens. Montrez-vous honnête et juste. Si le bon choix ne vous semble pas clair, demandez l'avis de votre supérieur hiérarchique, du [Bureau d'éthique et de conformité](#), de nos [Services juridiques](#) ou d'une autre de nos [Ressources](#).

Faire toute la différence

Lors d'une réunion, un collègue et moi entendons une consultante dire quelque chose qui semble déplacé. En en discutant plus tard, nous convenons tous deux que ce n'était pas de bon goût, mais mon collègue ne pense pas que cela enfreigne une règle ou une loi quelconque. Je respecte la consultante et ne veux pas lui attirer d'ennuis, mais je parle à mon supérieur hiérarchique de ce qui s'est passé, parce que je pense que c'est mieux pour l'entreprise.



Nous prenons les bonnes décisions. Posez-vous les questions suivantes...



Est-ce légal?



Est-ce conforme à nos politiques et à nos procédures?



Cela correspond-il aux pratiques acceptées de notre secteur d'activité?



Cela respecte-t-il notre culture d'intégrité?



Cela favorise-t-il la performance et les objectifs de l'entreprise?



Serais-je à l'aise si cela était rendu public?

Si la réponse est oui à toutes les questions:

Faites-le! Votre décision est probablement la bonne.

Si la réponse est NON à l'une des questions:

Ne le faites pas! Cela peut poser un risque pour le patient, vous-même, quelqu'un d'autre ou la société.

Si vous n'êtes sûr d'aucune des réponses à ces questions: discutez-en avec un supérieur hiérarchique, le [Bureau d'éthique et de conformité](#), nos [Services juridiques](#) ou une autre de nos [Ressources](#).

Nous disons ce qui doit être dit

Notre culture encourage les communications ouvertes et les discussions respectueuses.

La responsabilité incombe à chacun de dire ce qui doit être dit! C'est ainsi que nous réglons les problèmes et améliorons notre performance.

Si vous...
souhaitez savoir
quelque chose au
sujet d'une question
de conformité, de nos
politiques ou de nos
procédures

**Parlez
franchement!**

Si vous...
êtes témoin d'un
comportement
inconvenant, d'une
violation du Code ou
d'une activité illicite

**Parlez
franchement!**

Si vous...
souçonnez un
comportement
inconvenant, une
violation du Code ou
une activité illicite

**Parlez
franchement!**

N'attendez pas que quelqu'un d'autre le fasse. Quelquefois, un simple « merci de ne pas faire cela » adressé à un collègue peut suffire pour corriger le comportement. Si cela ne fonctionne pas, soulevez vous-même la préoccupation. Lorsqu'il s'agit de comportement illicite ou contraire à l'éthique, fermer les yeux constitue un risque pour nous tous.

Effectuer un signalement

Une brève conversation avec un supérieur peut aisément remédier à de nombreux problèmes. D'autres méthodes permettent également de signaler vos inquiétudes. Veuillez consulter notre page de [Ressources](#) afin d'obtenir une liste des ressources à votre disposition pour vous aider, y compris notre [Portail d'assistance mondial](#), une option confidentielle pour faire part de vos préoccupations en tout temps. Lorsque vous déclarez un problème, nous enquêtons rapidement sur celui-ci et prenons des mesures correctives selon le besoin. Lorsque la loi l'autorise, vous pouvez effectuer un signalement sous couvert de l'anonymat. Ne craignez jamais de faire part d'une inquiétude.

Nous ne ferons jamais de représailles

Notre politique d'interdiction de représailles se conforme à notre engagement à l'égard de l'intégrité. Manifestez et signalez librement vos préoccupations. Nous ne tolérerons aucune mesure de représailles à votre encontre pour avoir effectué un signalement de bonne foi. Toute personne se révélant impliquée dans des actes de représailles est passible de mesures correctives pouvant aller jusqu'au congédiement.

C'est notre façon de faire

Nous traitons avec respect tous les signalements réalisés de bonne foi et enquêtons sur ceux-ci. Cela signifie que vous nous indiquez ce que vous pensez être la vérité. Vous n'avez pas besoin de connaître tous les faits pour effectuer un signalement. Si, en toute honnêteté, vous soupçonnez un comportement inconvenant ou illicite, signalez-le. Cela contribuera à préserver notre réputation et la confiance que les personnes placent en nous.

De nombreuses méthodes vous permettent de signaler des problèmes ou des préoccupations. Communiquez avec...

Votre supérieur hiérarchique

Le Service des ressources humaines

Le Bureau d'éthique et de conformité

Les Services juridiques

Le Portail d'assistance mondial

Veuillez consulter notre page de **Ressources** pour obtenir une liste complète des ressources d'AbbVie en matière de signalement.



Coopérer aux enquêtes

Lorsqu'une enquête est en cours sur une faute professionnelle présumée, nous coopérons et répondons rapidement aux demandes d'information. Cela s'entend de la transmission de documents ou de dossier précis en lien avec l'enquête. Faites part franchement de tout ce que vous savez.

Conséquences en cas de violations

Toute personne se révélant impliquée dans un comportement inconvenant, une violation de notre Code, de nos politiques ou de nos procédures et/ou des lois ou des règlements en vigueur est passible de mesures correctives pouvant aller jusqu'au congédiement.

Nous sommes respectueux

Notre milieu de travail encourage la collaboration et l'inclusion.

La mise en commun et la valorisation d'idées et de points de vue variés élargissent nos horizons, concourant à dynamiser l'innovation et la réalisation de nos objectifs.

Nous attachons de l'importance à la diversité et à l'inclusion

Nous aspirons à vous proposer un milieu de travail dynamique et inclusif, qui mobilise nos employés dans leur grande diversité. Nous accueillons les différences et promovons l'égalité des chances dans nos pratiques en matière d'emploi. Nous n'exerçons aucune discrimination reposant sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, l'âge, le sexe, un handicap physique ou mental, l'état de santé (y compris une grossesse), une information génétique, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, la situation familiale, un statut d'ancien combattant protégé ou une autre caractéristique quelconque protégée par la loi.

Faire toute la différence

Je fais actuellement passer des entretiens d'embauche à des candidats postulant pour se joindre à mon équipe. Bien que je ne travaille pas dans un pays disposant de lois contre la discrimination, je prévois de respecter l'engagement d'AbbVie au point de vue de l'égalité des chances et de proposer le poste au candidat le plus qualifié en fonction de ses connaissances, de ses compétences et de ses aptitudes.

Nous promovons le respect

Ce sont les employés qui assurent la réussite d'AbbVie. Nous promovons un milieu de travail exempt de tout harcèlement au sein duquel les personnes sont traitées avec respect et dignité. Nous ne tolérons aucun comportement déplacé (verbal, visuel ou physique), malvenu ou visant toute personne en raison de ses caractéristiques protégées par la loi. Cela s'entend de toute conduite qui perturbe le travail de quelqu'un ou génère un environnement de travail d'intimidation, hostile ou offensant.

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.

C'est notre façon de faire

Voici des exemples de comportements inconvenants...

- les remarques, les courriers électroniques, les photos ou autres documents imprimés intimidants, dégradants ou de mauvais goût;
- les atteintes ou les épithètes à caractère racial ou religieux;
- les plaisanteries, les photos, les commentaires ou autres paroles à caractère infamant ou sexuel;
- les contacts physiques importuns



En savoir plus

Consultez la politique d'AbbVie contre le harcèlement et la discrimination ou contactez les Ressources humaines pour obtenir des renseignements supplémentaires.



Nous protégeons nos employés et notre environnement

Nous sommes déterminés à protéger l'environnement, la sécurité et la santé de nos employés, de nos sous-traitants et de nos communautés.

Nos programmes d'environnement, de santé et de sécurité visent à offrir à nos employés un milieu de travail sain et sécuritaire, à réduire au minimum les blessures et les maladies, à diminuer l'empreinte environnementale d'AbbVie et à respecter les règlements.

Faites votre part pour travailler de manière sûre et durable sur le plan de l'environnement. Assumez la responsabilité du maintien d'un milieu de travail dépourvu d'incident et signalez vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique ou au représentant du Service environnement, santé et sécurité de votre région

Faire toute la différence

En installant un nouvel appareil, j'ai remarqué un rebord très coupant sur le poste de travail d'un employé. En tant qu'ingénieur d'AbbVie, j'ai pris des mesures proactives pour faire disparaître le rebord coupant pour éviter qu'aucun employé ne se blesse.



En savoir plus

En savoir plus sur [notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité et la position de gérance environnementale d'AbbVie.](#)

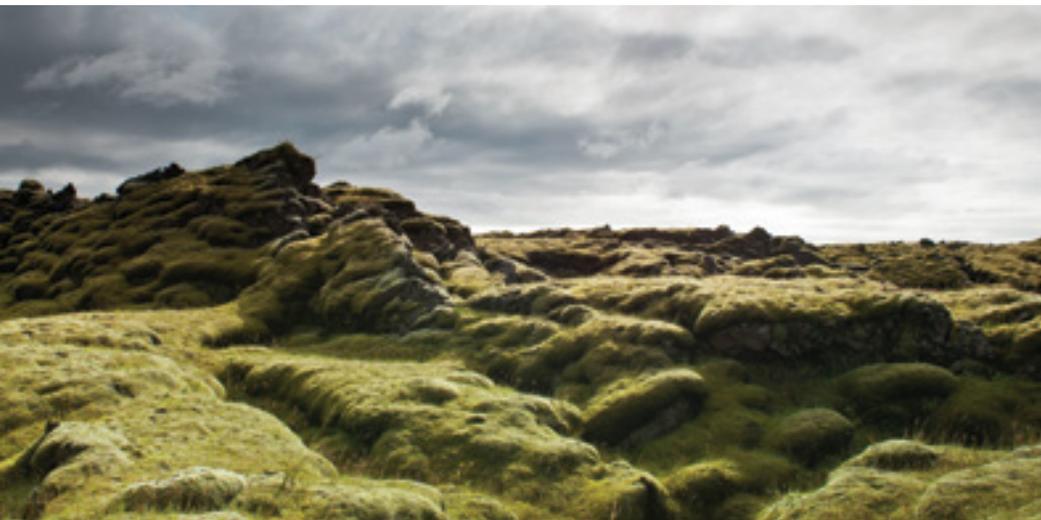
Nous conduisons prudemment

Nous reconnaissons la nécessité d'éviter les distractions lorsque nous conduisons des véhicules dans le cadre de nos fonctions professionnelles. Si vous conduisez dans le cadre de vos activités chez AbbVie, il est interdit d'utiliser des appareils portatifs lorsque vous êtes au volant. Vous pouvez utiliser les appareils mains libres pour réaliser certaines tâches, mais uniquement dans la mesure où cet usage ne présente pas de danger et respecte les lois en vigueur.



En savoir plus

En savoir plus sur la [norme internationale concernant la distraction au volant d'AbbVie.](#)



Nous ne tolérons aucun abus d'alcool et d'autres drogues

La consommation de drogues et l'abus d'alcool de tout employé sont incompatibles avec l'engagement pris par AbbVie en vue d'assurer un environnement de travail sain, sûr, sécuritaire et productif. L'exercice de vos fonctions en état d'ébriété ou sous l'effet de stupéfiants est irresponsable, peut compromettre votre sécurité, celle d'autres personnes et nuire à votre rendement au travail.



En savoir plus

Consultez la politique sur les drogues et l'alcool pour de plus amples informations.

Nous ne tolérons aucun acte de violence en milieu de travail

AbbVie s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de toute intimidation, violence ou menace de violence. Tout employé qui a connaissance de menaces, d'un comportement menaçant, de signes de violence éventuels ou d'actes de violence réels doit le signaler sans attendre à un supérieur hiérarchique, au [Service des ressources humaines](#) ou à la [Sécurité mondiale](#).

Conformément aux lois en vigueur, les armes sont interdites dans les locaux de l'entreprise, les véhicules de fonction, dans le cadre des activités d'AbbVie ou lors des réunions et réceptions en lien avec la société.



En savoir plus

Consultez notre politique de prévention de la violence sur le lieu de travail pour de plus amples informations.

Nous respectons la protection de la vie privée des employés

Notre politique mondiale sur la protection de la vie privée protège les renseignements personnels sur les employés.

Les employés ne doivent avoir aucune inquiétude, en sachant que nous n'utilisons les données les concernant qu'à des fins d'affaires légitimes. Nous préservons les données sur les employés de toute utilisation abusive ou communication à des sources non autorisées. Tous les tiers doivent également se soumettre à l'engagement que nous avons pris à l'égard de la protection de la vie privée de nos employés.

Faire toute la différence

La représentante d'un fournisseur me demande le numéro de téléphone personnel d'un autre employé d'AbbVie. Dans la mesure où je travaille au Service des ressources humaines, elle pense probablement que ce renseignement figure dans mes fichiers. La représentante me dit avoir déjà rencontré l'employé une fois et qu'ils ont discuté de la possibilité de se retrouver en dehors du travail. Je lui indique que je ne suis pas autorisé à donner ce genre d'information personnelle.



En savoir plus

Consultez la politique internationale de confidentialité d'AbbVie pour de plus amples informations.



L'intégrité dans les soins aux patients

L'amélioration de la santé dans le monde est un travail d'équipe.

Nous sommes déterminés à améliorer la vie des patients	28
Nous interagissons en toute honnêteté avec les fournisseurs de soins de santé	28
Nous respectons la protection de la vie privée des patients et des clients	30





Nous sommes déterminés à améliorer la vie des patients

Notre travail, nos décisions et nos interactions professionnelles sont centrés sur l'avancement de la médecine, grâce à des produits et à des traitements innovants.

Ceci est au cœur de tout ce que nous faisons. Lorsque nous orientons nos activités en vue d'améliorer la vie des patients de cette manière, nous savons que nous faisons la bonne chose.

Nous interagissons en toute honnêteté avec les fournisseurs de soins de santé

Les fournisseurs de soins de santé se trouvent aux avant-postes de la gestion des soins thérapeutiques.

Nous collaborons avec ces derniers afin de veiller à ce que nos produits soient convenablement prescrits et distribués aux patients qui en ont besoin. La volonté qui nous anime d'établir des communications claires avec les fournisseurs de soins de santé sert l'intérêt supérieur des patients et favorise les progrès médicaux.

Nous veillons à ce que les informations sur les produits soient exactes, complètes, pertinentes et à jour. Nous agissons de façon équitable et ouverte dans nos interactions avec les fournisseurs de soins de santé et nos clients. Nous ne proposons et n'offrons pas de cadeaux ni d'autres articles ou services de valeur en vue d'obtenir en retour une préférence pour nos produits ou d'influencer une décision médicale. Nous comptons sur la qualité de nos produits et sur les résultats obtenus sur le plan des soins de santé pour influencer les pratiques d'achats et de prescriptions. Cela renforce la réputation positive que nous avons acquise dans le monde entier.

C'est notre façon de faire

Notre engagement au regard de la transparence nous offre un autre moyen de susciter la confiance du public à l'égard de notre entreprise. Nous suivons et soumettons des déclarations exactes des articles de valeur quelconques que nous avons offerts aux fournisseurs de soins de santé ou aux hôpitaux universitaires. Selon votre lieu de travail, il se peut que vous ayez besoin de faire le suivi des paiements, dépenses et frais couvrant des postes tels que...



les repas



les déplacements



les services de consultants et de conférenciers



le matériel de formation



les subventions et les dons de charité



la recherche

Faire toute la différence

Je suis en communication régulière avec un hôpital de recherche et souhaite envoyer à l'établissement un panier de bonbons à distribuer auprès de ses employés en cadeau pour les fêtes. Après avoir demandé l'avis du Bureau d'éthique et de conformité d'AbbVie, celui-ci me répond que, bien qu'il s'agisse d'une offre attentionnée, je ne dois pas y donner suite, car la société pourrait avoir l'air d'essayer d'inciter les médecins de l'hôpital à faire des affaires avec AbbVie.

Nous respectons la protection de la vie privée des patients et des clients

La protection de la vie privée des patients, des professionnels de soins de santé et des clients est primordiale.

Nous traitons les renseignements permettant l'identification des patients et des clients avec prudence et respect. Que nous recueillions ces renseignements oralement, sous forme imprimée ou par voie électronique, nous ne nous en servons qu'à des fins opérationnelles légitimes, ce toujours conformément aux avis transmis et aux consentements obtenus. Cela s'applique également aux particuliers et aux fournisseurs tiers qui font des affaires avec nous. Nous imposons à nos fournisseurs de respecter des normes de protection en matière de vie privée et de sécurité semblables à celles assurées par AbbVie à cet égard pour les renseignements permettant l'identification d'une personne.

Les renseignements permettant l'identification d'une personne s'entendent de toutes informations ou série d'informations qui identifient ou peuvent raisonnablement être utilisées pour identifier une personne. Une date de naissance, l'âge, une adresse, les noms des parents, un numéro de sécurité sociale et un numéro de carte de crédit en sont quelques exemples. Vous devez réduire au minimum les renseignements permettant l'identification des patients et des clients que vous transmettez et ne les communiquer à vos collègues d'AbbVie que si ceux-ci sont autorisés à les recevoir et en ont besoin à des fins légitimes dans le cadre de leurs activités.

C'est notre façon de faire

Il est de notre responsabilité de...

- nous conformer à l'ensemble des lois applicables et des politiques d'AbbVie afin de préserver la nature confidentielle des informations dans les pays au sein desquels nous exerçons nos activités.
- ne jamais utiliser ni transmettre de renseignements permettant l'identification d'une personne d'une manière qui s'avère incompatible avec l'avis fourni au moment du recueil des informations ou de l'obtention d'un consentement quelconque et de
- signaler toute divulgation non autorisée de renseignements permettant l'identification d'une personne au Service de sécurité mondiale par le truchement de la **ligne d'assistance de notre Centre de contrôle mondial en composant le 1.847.935.5555** ou encore en informant le responsable de la protection de la vie privée de votre région, nos [Services juridiques](#) ou notre [Bureau d'éthique et de conformité](#).

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.

Faire toute la différence

Une consultante externe qui aide à faire la publicité et la promotion des produits d'AbbVie m'appelle pour m'indiquer qu'elle est en train de monter une présentation en vue d'une conférence médicale et me demande les noms des médecins qui ont prescrit nos produits et ceux de leurs patients, afin de pouvoir s'entretenir avec eux. Je sais que ces informations sont personnelles et que révéler des données relatives à un patient sans l'autorisation appropriée peut contrevenir à la loi, je refuse donc de donner suite à sa demande.



En savoir plus

Lire [l'avis de confidentialité en ligne d'AbbVie](#).



L'intégrité dans notre secteur d'activité

La croissance et l'innovation exigent un engagement absolu à l'égard de la transparence.

Nous nous conformons aux lois et règlements de notre secteur d'activité	34
Nous accordons la priorité à la qualité et à la sécurité de nos produits	35
Nous assurons la promotion responsable de nos produits	36
Nous respectons des normes rigoureuses en matière de recherche et de développement	36
Nous adhérons à des pratiques commerciales dignes de confiance	38
Nous nous conformons aux lois anticorruption	40
Nous protégeons les actifs de la société	42
Nous assurons une gestion et une conservation rigoureuses de nos documents	44
Nous exerçons nos activités de veille stratégique de façon éthique	44
Nous communiquons de manière appropriée avec le public	45



Nous nous conformons aux lois et règlements de notre secteur d'activité

Nous attachons de l'importance à la confiance que nous avons acquise de longue date dans le monde entier.

Les patients, les fournisseurs de soins de santé, les clients et les fournisseurs savent qu'ils peuvent se fier à nous parce que nous nous conformons aux lois, règlements et codes qui régissent l'industrie pharmaceutique et notre entreprise (par exemple la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA)) et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations – IFPMA).

C'est notre façon de faire

Le respect des uns envers les autres, la performance de notre entreprise et notre culture exigent que nous connaissions et obéissions aux règles, lois et règlements qui régissent notre secteur d'activité, notamment ceux concernant:



la recherche et le développement



la fabrication de nos produits



la promotion et la vente de nos produits



la commercialisation de nos produits



la distribution de nos produits

Comme nous sommes une société publique établie aux États-Unis, nous nous conformons à certaines lois américaines partout où nous exerçons nos activités, sauf en cas d'exigences plus restrictives d'un pays étranger, ne présentant pas de conflit avec la loi américaine.

Si vous êtes dans un pays autre que les États-Unis dont les règles, les règlements ou les lois semblent en contradiction avec notre Code ou les lois ou règlements américains applicables, sollicitez l'avis de votre supérieur hiérarchique ou demandez conseil auprès de nos [Services juridiques](#).

Nous accordons la priorité à la qualité et à la sécurité de nos produits

L'importance que nous accordons à la qualité et à la sécurité de nos produits est gravée dans notre culture. C'est pourquoi les patients et les clients se fient à nos produits.

C'est aussi pour cette raison que les autorités de notre secteur d'activité et les médecins experts respectent notre société.

Nos usines obéissent aux normes des bonnes pratiques de fabrication actuelles et se conforment à des procédures de contrôle de la qualité strictes. Les fournisseurs d'AbbVie sont également soumis à ces normes et doivent maintenir un système de gestion de la qualité.

Signalez tout résultat événement défavorable, inattendu ou indésirable lié à l'utilisation d'un produit d'AbbVie, que celui-ci soit imputable ou non à un tel produit d'AbbVie, dans un délai d'un jour ouvrable à compter du moment où vous avez connaissance d'un tel événement indésirable. Composez le 1-800-633-9110 ou suivez les procédures pour votre groupe ou filiale afin que l'ensemble des personnes et des organismes publics de réglementation compétents en soient informés. Votre filiale ou service local peut disposer de procédures propres pour le signalement des préoccupations en matière d'innocuité.

Faire toute la différence

L'un des représentants d'un fournisseur potentiel d'AbbVie m'aborde pour solliciter un engagement par contrat. Le fournisseur est tenu en haute estime et je pense que l'association permettrait d'améliorer la performance d'AbbVie. Le représentant m'indique que notre processus d'examen/de vérifications d'usage n'est pas nécessaire en raison de la réputation établie de son entreprise. Je lui réponds qu'il ne peut pas esquiver nos politiques et procédures et j'insiste sur le fait que celles-ci doivent être suivies de manière à pouvoir conserver nos normes rigoureuses.



En savoir plus

Consultez notre politique de bonnes pratiques scientifiques pour de plus amples informations.

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.

Nous assurons la promotion responsable de nos produits

Notre travail de publicité et de promotion s'attache à communiquer des informations utiles sur les produits aux fournisseurs de soins de santé, aux patients et aux clients.

Nous ne promovons nos produits pharmaceutiques qu'aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés ou autorisés par les organismes publics ou de réglementation (p. ex. : nous ne promovons pas aux États-Unis l'utilisation d'un produit qui a été approuvée par les autorités françaises, mais ne l'a pas été par les autorités américaines). Les propriétés attribuées à nos produits sont fondées sur des observations scientifiques, les pratiques médicales acceptées et les homologations pertinentes des autorités de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous respectons des normes rigoureuses en recherche et développement

Notre gamme de produits pharmaceutiques diversifiée repose sur une science avant-gardiste.

Nous découvrons, développons et améliorons nos produits grâce à des études et à des essais cliniques qui se conforment aux normes du secteur. Nous unissons nos efforts dans le cadre de la recherche et du développement afin d'atteindre notre objectif commun qui vise la découverte de nouvelles façons d'améliorer les résultats pour la santé.

Essais cliniques

Nos essais cliniques reposent sur des procédures rigoureuses applicables à l'échelle mondiale. Les chercheurs et les investigateurs cliniques possèdent les diplômes requis et font preuve d'objectivité et de transparence. Les participants aux essais cliniques sont traités avec dignité et respect. Nous ne menons des essais cliniques que dans les pays respectant les lignes directrices internationales relatives à la conduite des essais cliniques et à la protection des êtres humains.



En savoir plus

En savoir plus sur nos [Essais cliniques](#).

C'est notre façon de faire

- Des politiques et procédures rigoureuses guident la façon dont nous menons nos recherches.
- Les essais cliniques sont examinés par des comités d'éthique indépendants.
- Nous obtenons le consentement éclairé des participants avant d'amorcer un essai
- clinique et protégeons ces derniers de tout risque déraisonnable.
- Les analyses et les résultats des études font l'objet de comptes rendus précis en temps opportun.
- La paternité et la publication des résultats des études respectent les pratiques
- acceptées de notre secteur d'activité.
- Nous communiquons nos relations financières (quelles qu'elles soient) avec les investigateurs lorsqu'une recherche est effectuée en notre nom.

Bien-être des animaux

Le traitement sans cruauté des animaux est essentiel à notre approche de découverte et de développement scientifiques de médicaments de qualité. Nous satisfaisons à tous les règlements et normes applicables relativement aux soins des animaux de laboratoire. Nous nous efforçons de réduire au minimum la souffrance et la douleur. Lorsque nous travaillons avec des modèles animaux, notre engagement à l'égard du bien-être des animaux obéit aux principes acceptés sur le plan international connus en anglais sous le nom des "3R" (Reduction, Refinement, Replacement ou réduction, perfectionnement et remplacement), qui régissent l'utilisation sans cruauté des animaux dans la recherche.



En savoir plus

En savoir plus sur [L'engagement d'AbbVie envers l'utilisation responsable des animaux dans la recherche](#).

C'est notre façon de faire

- Chaque fois que nous le pouvons, nous cherchons des alternatives à l'expérimentation animale.
- Nous préférons travailler avec des laboratoires accrédités par AAALAC International.

Nous adhérons à des pratiques commerciales dignes de confiance

Nous nous conformons à l'ensemble des lois applicables qui régissent nos activités.

Nous exerçons nos activités de manière transparente et éthique et respectons toutes les lois applicables. Bon nombre de ces lois concernent la manière dont nous promouvons et vendons nos produits médicaux. Essayer d'influencer les décisions d'achat d'une manière contraire à l'éthique, inconvenante, illicite ou générant un conflit d'intérêts n'est jamais acceptable. Nous interdisons formellement la réception ou l'offre de pots-de-vin et la participation à la corruption. Nous sommes honnêtes, ouverts et francs dans nos interactions avec ceux qui peuvent être intéressés par l'achat ou la prescription de nos produits.



C'est notre façon de faire

Notre respect de la loi suscite la confiance dans notre culture d'intégrité. Nous nous conformons à l'ensemble des lois, règlements, politiques et procédures applicables dans le cadre de nos activités, notamment...

- **La loi anti-pot-de-vin (Anti-Kickback Statute).** Nous n'offrons rien de valeur en vue d'inciter un professionnel de la santé à utiliser ou à recommander des médicaments qui sont payés ou remboursés par l'État.
- **La loi américaine sur les réclamations frauduleuses (False Claims Act) et autres lois semblables en vigueur dans les autres pays.** Nous ne soumettons pas ni ne faisons soumettre de demande frauduleuse de remboursement de soins de santé auprès des instances gouvernementales.
- **La loi américaine sur les produits alimentaires, les médicaments et les produits cosmétiques (Food, Drug and Cosmetic Act) et autres lois semblables en vigueur dans les autres pays.** Nous ne faisons pas la promotion de produits réglementés ni d'une indication n'ayant pas reçu l'approbation de la Food and Drug Administration (FDA) ou d'un autre organisme de réglementation pertinent.
- **La législation sur la transparence.** Nous déclarons certains paiements effectués au profit de médecins et d'autres clients, comme l'exigent les lois et règlements sur la transparence dans chaque lieu où nous exerçons nos activités.
- **Les lois anticorruption des États-Unis (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et du Royaume-Uni (United Kingdom Bribery Act) et autres lois semblables dans les autres pays.** Nous ne participons à aucun pot-de-vin ni acte de corruption et respectons toutes les lois et règlements locaux en la matière.

Si vous êtes dans un pays autre que les États-Unis dont les règles, les règlements ou les lois semblent en contradiction avec notre Code ou les lois ou règlements américains applicables, sollicitez l'avis de votre supérieur hiérarchique ou demandez conseil auprès de nos [Services juridiques](#).



En savoir plus

Consultez le [Code PhRMA sur les interactions avec les professionnels des soins de santé](#) et le [Code d'éthique AdvaMed sur les interactions avec les professionnels des soins de santé](#).

Nous nous conformons aux lois anticorruption

Nous ne tolérons aucun paiement illicite. Nous comprenons qu'accepter, proposer ou offrir quoique ce soit de valeur pour influencer une décision commerciale ou acquérir un avantage commercial indu est malhonnête.

Nous comprenons également que tout paiement illicite reçu ou versé peut avoir de graves répercussions pour les personnes impliquées, pour AbbVie et en fin de compte pour notre industrie et les personnes que nous servons. Nous prenons soin de tenir à jour des livres et documents comptables exacts afin de prendre en compte tous les paiements versés et reçus. En outre, nous évitons ne serait-ce que l'apparence de quoi que ce soit d'irrégulier.

Nous reconnaissons que nous sommes susceptibles de répondre des paiements illicites effectués par les tiers exerçant des activités en notre nom. Aussi, disposons-nous de mécanismes de vérification diligente afin de nous assurer que nous connaissons les parties avec lesquelles nous faisons affaire, qu'ils jouissent d'une réputation d'honnêteté et d'intégrité dans le cadre de leurs activités et que tous les paiements faits pour notre compte sont appropriés.

Bien que ceux-ci soient fréquents dans certains pays, nous interdisons le versement de tous paiements de facilitation à des agents de l'État afin que ceux-ci se chargent de mesures gouvernementales courantes.



En savoir plus

Consultez notre politique anticorruption pour de plus amples informations.

Faire toute la différence

Je suis chargé de l'entretien des installations de l'emplacement d'AbbVie dans lequel je travaille. Je suis en attente d'une certification particulière exigée par l'administration locale. Un agent de l'État me demande un versement en espèce afin d'accélérer la certification. Je sais que régler une commission telle que celle-ci à un agent de l'État pour faire activer les choses est inacceptable. Je refuse de réaliser le paiement et signale l'incident à mon supérieur hiérarchique et à nos Services juridiques.



Nous protégeons les actifs de la société

Que notre travail se déroule dans un bureau, un entrepôt, un laboratoire, un hôpital, un établissement de soins de santé, un lieu éloigné ou à notre domicile, nous prenons soin des actifs d'abbvie comme si ceux-ci nous appartenaient.

Ces actifs s'entendent des actifs informationnels ainsi que des actifs physiques, électroniques et financiers. La préservation des actifs de tout usage abusif ou négligent, destruction ou divulgation est l'affaire de tous.

Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives

Les renseignements sur les activités d'AbbVie sont confidentiels. Nous nous en servons uniquement pour nous acquitter de notre travail et ne les communiquons jamais à quiconque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'AbbVie, n'est pas autorisé à en prendre connaissance. Nous ne transférerons pas ni ne conserverons d'informations confidentielles, exclusives ni de renseignements permettant l'identification d'une personne sur des sites non autorisés comme les sites de stockage en nuage, nos comptes de courrier électronique personnel, nos ordinateurs personnels, des emplacements de stockage acquis à titre personnel ou des emplacements non sécurisés.

Nous prenons particulièrement soin de protéger les informations et le savoir-faire exclusifs appartenant à AbbVie et que cette dernière utilise comme avantage concurrentiel sur le marché. Cela s'entend de la propriété intellectuelle telle que des secrets commerciaux (p. ex. : brevets, marques de commerce, processus de fabrication et méthodes commerciales). En tant qu'employés d'AbbVie, nous sommes dans une situation de confiance et pouvons prendre connaissance ou avoir accès à des informations confidentielles et à des inventions mises au point par des employés et des agents d'AbbVie. Les informations confidentielles et les inventions sont plus particulièrement définies dans votre contrat de travail avec AbbVie.



En savoir plus

Consultez nos Conditions pour la divulgation d'informations confidentielles pour de plus amples informations.

C'est notre façon de faire

À certains moments, un organisme public, un fournisseur ou une équipe juridique peut nous demander de divulguer des informations confidentielles. Si vous recevez une demande de ce genre, contactez nos [Services juridiques](#) pour obtenir de l'aide.

Faire toute la différence

Je suis chercheur chez AbbVie. Alors que mon frère et moi parlions de choses et d'autres, il m'a demandé si AbbVie était en train d'étudier de nouveaux traitements médicamenteux. Je suis au courant d'un nouveau traitement innovant qui fait l'objet d'un examen. Cependant, aussi enthousiaste que je sois à l'idée de faire part des projets d'AbbVie, je sais qu'il s'agit d'informations exclusives, je décide donc de ne pas communiquer ces renseignements.

Nous protégeons les actifs électroniques et physiques d'AbbVie

La préservation des installations, des véhicules, de l'ameublement, du matériel, des stocks, des appareils électroniques et des systèmes d'information de tout dommage et perte est la responsabilité de tous. Nous maintenons les actifs électroniques et physiques en bon état de fonctionnement, nous n'en faisons jamais une mauvaise utilisation ou une utilisation négligente. Nous préservons la sécurité de nos ordinateurs, de nos autres appareils électroniques, des logiciels et des mots de passe dont nous nous servons pour y accéder. L'utilisation personnelle occasionnelle des ressources d'AbbVie est autorisée, à condition que celle-ci ne nuise pas à votre travail ou n'enfreigne pas nos politiques.

Nous protégeons les actifs financiers d'AbbVie

L'intégrité de nos liquidités, de nos titres, de nos comptes bancaires, de notre qualité de crédit et de nos registres financiers est fondamentale pour notre réussite. Nous prenons bien soin de protéger ceux-ci de même que nos autres éléments d'actif financier et en assurons la sécurité. Nous gérons nos budgets de manière responsable. Nous nous conformons aux contrôles comptables, politiques financières et lignes directrices d'AbbVie relatives à l'approvisionnement et aux achats. Si vous avez une préoccupation en matière de comptabilité ou d'audit, dites-le.

Faire toute la différence

En tant que représentant d'AbbVie, je travaille souvent dans des lieux éloignés. Quelquefois, pendant que je patiente avant de rencontrer un partenaire d'affaires, j'utilise l'ordinateur portable de la société pour consulter mes courriers électroniques personnels. Il m'est arrivé une fois de cliquer par erreur sur la pièce jointe d'un courrier électronique, ce qui a entraîné l'arrêt de l'ordinateur. J'ai contacté mon supérieur hiérarchique, qui m'a orienté vers le service informatique afin que j'obtienne de l'aide pour réinitialiser mon appareil en toute sécurité et éviter tout dommage potentiel.

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.

Nous assurons une gestion et une conservation rigoureuses de nos documents

Nous garantissons l'intégrité de nos opérations commerciales en assurant une bonne organisation de nos documents et de nos registres et en veillant à ce que nos écritures soient précises, exhaustives et approfondies.

Nous conservons nos documents en lieu sûr et les tenons à jour conformément à notre programme de gestion des documents. Lorsque nos documents font l'objet d'une ordonnance de conservation pour des raisons juridiques, nous prenons soin de maintenir les documents intacts. Contactez nos [Services juridiques](#) pour en savoir plus à propos des ordonnances de conservation.



En savoir plus

Consultez notre politique de gestion des archives pour de plus amples informations.

Faire toute la différence

Une collègue vient juste de mener à bien une vente au début du deuxième trimestre d'AbbVie. Elle se demande si consigner une date de signature antérieure au titre de la transaction est acceptable, parce qu'elle veut réaliser un objectif de vente. Je lui rappelle qu'entrer une fausse écriture dans nos documents comptables est non seulement malhonnête, mais peut aussi s'avérer illégal et qu'elle ne doit pas le faire.

Nous exerçons nos activités de veille stratégique de façon éthique

Le recueil et l'analyse de renseignements peuvent aider l'entreprise à croître, mais nous veillons à recueillir et à utiliser ces renseignements de manière légale et appropriée.

Tout comme nous ne révélons pas nos informations confidentielles ni nos secrets commerciaux, nous n'utilisons pas et ne communiquons pas les informations confidentielles ni les secrets commerciaux de tiers.

C'est notre façon de faire

Nous ne demandons pas et n'utilisons pas d'informations confidentielles ou exclusives obtenues par un employé dans le cadre de son ancien emploi, de même que nous ne révélons pas d'informations confidentielles acquises dans le cadre d'un poste antérieur ni de secret de fabrication de tiers.

Nous communiquons de manière appropriée avec le public

C'est un privilège que de partager la fierté de nos accomplissements avec le monde.

Lorsque nous communiquons des informations, le public attend de nous que nous soyons cohérents et précis. À cette fin, veuillez orienter toutes les demandes de renseignements des médias vers le Service des relations publiques. Vous devez obtenir l'autorisation de ce service avant de parler ou d'écrire au nom de la société. Demandez l'avis de votre supérieur hiérarchique avant de rédiger un article pour une revue professionnelle ou d'accepter une mission de conférencier au nom de la société.



En savoir plus

Veuillez consulter notre politique de communications externes ou contactez les Affaires publiques pour de plus amples informations.

Faire toute la différence

Je travaille au Service de la comptabilité d'AbbVie et j'ai une opinion arrêtée à propos d'une nouvelle décision de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis. Je souhaite mettre à profit mon blogue personnel pour communiquer mes réflexions et veille à indiquer que mes réflexions m'appartiennent et ne représentent pas celles d'AbbVie. J'en fais explicitement état sur mon blogue.

L'intégrité sur le marché

Les relations d'affaires durables reposent sur l'honnêteté et la transparence.

Nous évitons les conflits d'intérêts	48
Nous respectons les lois antitrust	50
Nous nous conformons aux lois sur les délits d'initié	50
Nous observons les lois en matière d'exportations/ d'importations	52
Nous restons vigilants pour déceler les paiements d'origines suspectes	53
Nous traitons les fournisseurs équitablement	54
Nous coopérons avec les gouvernements	55



Nous évitons les conflits d'intérêts

Nos décisions sont fondées sur ce qui convient le mieux à abbvie et au bien-être des patients, non sur un avantage personnel quelconque.

Le fait de laisser un intérêt contradictoire teinter la prise d'une bonne décision peut être une menace à notre réputation d'honnêteté et d'équité. Ne laissez pas un conflit d'intérêts influencer votre jugement.

Un conflit d'intérêts peut se manifester de multiples façons. Vous engager dans une relation personnelle et intime avec une personne employée par un fournisseur d'AbbVie, investir dans une entreprise qui est en concurrence avec AbbVie, mener des affaires au nom d'AbbVie avec une entreprise appartenant à un membre de votre famille ou fournir des services de conseils auprès d'une autre société pharmaceutique, toutes les situations de ce type peuvent présenter un conflit d'intérêts.

À titre d'exemple, il peut y avoir conflit d'intérêts si...

- vous travaillez pour un concurrent, un fournisseur ou un partenaire d'affaires d'AbbVie
- vous possédez une participation dans une entreprise qui vend des marchandises ou des services à AbbVie
- vous engagez ou recommandez à AbbVie d'embaucher un parent ou un ami
- vous investissez dans une société qui fournit des produits ou des services à AbbVie
- un membre de votre famille fait ou souhaite faire des affaires avec AbbVie
- vous acceptez un cadeau, un paiement ou une faveur d'un partenaire commercial
- vous offrez un cadeau, un paiement ou une faveur à un partenaire commercial
- vous acceptez une occasion d'affaires pour votre compte, laquelle était destinée à profiter à AbbVie
- vous siégez au conseil d'une entreprise qui fait des affaires avec AbbVie

Faites part à votre supérieur hiérarchique ou au [Service des ressources humaines](#) de toute situation qui peut, selon vous, constituer un conflit d'intérêts. Vous devez également signaler tout conflit potentiel au [Bureau d'éthique et de conformité](#).



En savoir plus

Consultez notre programme de recommandation par les employés et la politique d'embauche des membres de la famille ou communiquez avec les Ressources humaines pour de plus amples informations.

Faire toute la différence

Un fournisseur avec lequel je collabore depuis de nombreuses années m'aborde pour me demander si j'envisagerais d'exercer une activité de conseil pour son entreprise. Il me garantit que celle-ci est absolument sans rapport avec mon travail auprès d'AbbVie. Je le remercie de sa proposition, mais la refuse. Même si l'activité n'a aucun rapport, je sais de quoi cela pourrait avoir l'air pour les autres et que je dois éviter ne serait-ce que l'apparence d'une relation inconvenante.



Nous respectons les lois antitrust

Nous soutenons la concurrence libre et honnête.

La juste tarification de nos produits est essentielle à notre engagement à l'égard de l'amélioration de la santé dans le monde. C'est pourquoi nous ne nous adonnons jamais à des activités qui restreignent le libre-échange, comme la fixation des prix, le trucage des soumissions ou d'autres ententes qui enfreignent les lois antitrust. Nous ne discutons jamais de tarifications, de clients, ni de contrats de vente avec les concurrents et prenons soin d'éviter toute activité pouvant donner l'apparence de limiter le commerce.



En savoir plus

Consultez notre politique de conformité avec les lois antitrust ou communiquez avec le service juridique pour de plus amples informations.

Faire toute la différence

Au cours d'une pause lors d'une conférence de l'industrie, je me joins à deux concurrents et à quelques fournisseurs d'AbbVie pour bavarder autour d'un café. Lorsque quelqu'un commence à discuter de prix et de territoires, j'ai conscience que prendre part à cette conversation pourrait présenter un risque pour AbbVie. Je m'excuse donc immédiatement auprès du groupe et quitte la pièce. J'indique aux Services juridiques ce qui s'est passé dès que la conférence est terminée.

Nous nous conformons aux lois sur les délits d'initié

Dans l'exercice de nos fonctions, nous pouvons entendre parler ou être mis au courant des activités ou des projets commerciaux d'une entreprise qui n'ont pas encore été rendus publics.

Les informations qui n'ont pas été rendues publiques, mais qui, si elles étaient connues, pourraient convaincre un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver les titres d'une société, sont désignées par le terme "informations privilégiées" ou "informations non publiques". N'utilisez jamais ces informations, que celles-ci concernent AbbVie ou une autre entreprise, pour effectuer une transaction. Ne "renseignez" jamais une autre personne sur ce que vous savez de manière à ce que cette dernière puisse réaliser une transaction. Le délit d'initié et le renseignement sont illicites.

Il existe beaucoup d'informations importantes, non publiques.

Il peut s'agir de n'importe quel renseignement que vous connaissez à propos de actuels, nouveaux ou en instance.



fusions ou acquisitions



changements dans une équipe de direction



projections ou résultats financiers



stratégies marketing



actions en justice



contrats



essais cliniques ou autres données scientifiques

Même après la publication d'informations privilégiées, vous n'êtes pas autorisé à les utiliser pour négocier les titres avant que ne se soit écoulé un certain laps de temps. Contactez nos Services juridiques pour toute question à propos d'une opération que vous envisagez.



En savoir plus

Consultez notre politique de négociation de titres pour initiés ou communiquez avec le service juridique pour de plus amples informations.

Faire toute la différence

Ma voisine travaille pour l'un des partenaires associés d'AbbVie. Elle m'indique que d'importantes données sur un essai clinique pour un composant développé conjointement par son employeur et AbbVie seront publiées la semaine prochaine. Les données donnent à penser que le composant connaîtra un grand succès au point de vue commercial. Je songe à acheter des actions du partenaire associé et à le dire à mon frère, mais je me rends compte que ce que j'ai entendu à propos des deux sociétés pourrait être considéré comme étant des informations importantes, non publiques. Je préserve la confidentialité des informations et ne négocie aucune action de la société afin de ne pas enfreindre notre Code ni la loi.

Nous observons les lois en matière d'exportations/d'importations

Nous nous conformons à l'ensemble des lois, règlements, sanctions et restrictions qui concernent l'importation et l'exportation de nos produits et de nos services.

Nous respectons également les lois américaines antiboycottage qui interdisent ou répriment la coopération avec les boycottages internationaux non sanctionnés par le gouvernement américain. Veuillez à connaître et à respecter les lois et règlements concernant les accords sur le commerce des pays où nous faisons des affaires. Contactez nos [Services juridiques](#) pour toute question ou préoccupation.

Faire toute la différence

Un distributeur m'informe qu'il prévoit de vendre des produits qu'il a achetés auprès de nous dans un pays qui fait l'objet de sanctions commerciales générales prises par le gouvernement américain. Lorsque j'essaie d'obtenir de plus amples renseignements, il me dit de ne pas m'inquiéter parce que le produit sera livré au distributeur dans un pays voisin non soumis à la sanction et que ce dernier assumera pleinement la responsabilité de la réexportation des marchandises dans le pays visé par la sanction. Je cesse toutes les expéditions destinées au distributeur et avvertis nos Services juridiques, car je crois que c'est incompatible avec notre Code et les lois commerciales applicables.

Nous restons vigilants pour déceler les paiements d'origines suspectes

Les achats et paiements effectués de manières inhabituelles peuvent indiquer une activité illicite.

Prenez garde aux paiements versés à AbbVie ou en notre nom dont l'origine est inconnue, qui sont intégralement réalisés en espèces ou effectués par l'intermédiaire d'un compte bancaire personnel ou d'un établissement financier sans rapport avec le client ou le partenaire commercial. Signalez toute transaction qui vous semble suspecte à nos [Services juridiques](#) ou à notre [Service des finances](#).



En savoir plus

Consultez notre politique sur la loi contre le blanchiment d'argent.

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.



Nous traitons les fournisseurs équitement

Notre partenariat avec nos fournisseurs repose sur la confiance mutuelle, l'équité et la fierté de contribuer à l'excellence des soins aux patients.

Nous nous montrons honnêtes et ouverts lorsque nous interagissons avec les fournisseurs. Nous appuyons les pratiques commerciales concurrentielles et prenons objectivement nos décisions, abstraction faite de tout gain personnel ou financier ou de quelconques relations personnelles.

Faire toute la différence

Mon service s'apprête à choisir un fournisseur pour du matériel qu'AbbVie devra régulièrement acheter. J'indique à un fournisseur potentiel que notre politique impose la soumission de trois offres. Elle assure que son entreprise nous proposera le prix le plus bas et qu'il n'y a donc pas besoin de solliciter d'autres offres. Je l'informe qu'elle doit se conformer à notre processus de soumission.



En savoir plus

Consultez notre code déontologique en matière d'achats et notre politique du pouvoir d'achat.

C'est notre façon de faire

Tous les fournisseurs d'AbbVie doivent obéir à notre Code de conduite des fournisseurs et à la loi. Si vous remarquez ou soupçonnez une faute, prenez vos responsabilités en le signalant directement à la [Gestion des achats et des fournisseurs d'AbbVie](#) ou au [Bureau d'éthique et de conformité d'AbbVie](#) ou en communiquant avec le Portail d'assistance mondial.

Nous coopérons avec les gouvernements

Nos interactions avec les organismes gouvernementaux et les agents de l'état sont honnêtes et directes.

Nous satisfaisons à toutes les obligations relativement à l'établissement de rapports précis en temps utile et de tous documents pouvant s'avérer nécessaires et collaborons aux inspections et enquêtes. Lorsque les membres de ces organismes et/ou agents de l'État nous demandent des informations ou des documents ou souhaitent vérifier les données que nous leur avons soumises, nous sommes sincères et faisons preuve de transparence. Si vous recevez une demande, contactez nos [Services juridiques](#).



L'intégrité au sein de la communauté

La performance de
l'entreprise est florissante
lorsque la responsabilité
sociale est au rendez-vous.

Nous sommes de véritables citoyens du monde 58

Nous contribuons à protéger la planète 60



Nous sommes de véritables citoyens du monde

La passion que nous partageons pour relever les défis les plus grands en santé à l'échelle mondiale nous amène à faire face aux besoins des communautés mal desservies.

C'est un honneur pour nous d'être un chef de file dans des initiatives d'engagement social à l'échelle planétaire. Nous nous associons aux communautés, tant à l'échelle internationale que locale, pour insuffler de l'espoir et ouvrir des possibilités aux personnes dans des domaines comme l'alphabétisation, l'éducation, l'emploi, la santé et plus encore. Nous encourageons la participation à nos programmes sociaux, sans jamais contraindre quiconque à se porter volontaire pour des activités.

Nous soutenons les droits de l'homme

Nous démontrons notre respect de la dignité humaine et des droits de chaque personne en soutenant les principes formulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Nous nous conformons au droit du travail des pays dans lesquels nous faisons des affaires et attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent de même.

C'est notre façon de faire

AbbVie ne tolère aucune violation des droits de l'homme. Nous respectons les lois et les pratiques qui interdisent:

- le travail des enfants
- le travail forcé, la servitude pour dettes ou la main-d'œuvre contrainte à un engagement à long terme
- le travail pénitentiaire forcé
- la traite de personnes
- les salaires et avantages sociaux inéquitables

Nous faisons toute la différence à titre individuel

Nous saluons la participation dans les communautés au sein desquelles nous résidons et travaillons, mais toute décision de prendre part à des activités caritatives ou politiques est personnelle. Sauf indication contraire, vous pouvez verser une contribution à des organismes de charité ou à des candidats, pour des campagnes ou des partis politiques, vous engager ou vous porter volontaire au profit de ceux-ci si vous le souhaitez, mais vous devez toujours utiliser votre nom, vos fonds propres et vos ressources personnelles, non ceux d'AbbVie à moins que vous ne receviez préalablement une autorisation à cet effet.

Faire toute la différence

Au cours de notre Semaine des possibilités, activité annuelle d'AbbVie consacrée au bénévolat, la société encourage chacun de nous à prendre part aux missions de divers organismes à but non lucratif et à aider sa communauté locale. Je suis tellement ravi d'avoir choisi d'y participer! J'ai vraiment eu l'impression de changer les choses dans le monde. Je sais que le choix de me porter volontaire m'appartient et je suis fier de travailler pour une société qui soutient la participation à ce genre de programmes positifs de sensibilisation.



Nous contribuons à protéger la planète

Nos initiatives en matière d'intendance environnementale contribuent à protéger la planète tout en améliorant l'efficacité, en réduisant les coûts et en préservant notre capacité à faire des affaires à l'avenir.

AbbVie œuvre diligemment pour assurer une intendance environnementale sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, de l'approvisionnement en matières premières à la fabrication et à la distribution de nos produits. Signalez rapidement toute situation ou pratique commerciale qui constitue une préoccupation sur le plan de la sécurité, de la santé ou de l'environnement à votre supérieur hiérarchique ou au représentant du Service environnement, santé et sécurité de votre région.

C'est notre façon de faire

Pour protéger la planète, nous faisons tout notre possible pour obéir aux pratiques suivantes...

- diminuer la consommation d'énergie, d'eau, la génération de déchets et l'utilisation des autres ressources naturelles
- favoriser les projets qui produisent de l'énergie à partir de sources renouvelables
- réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et atténuer les risques environnementaux
- soutenir la réduction des déchets et les efforts de recyclage
- respecter tous les règlements et normes internes sur le plan de l'environnement, de la santé et de la sécurité
- attendre des fournisseurs qu'ils se conforment à l'ensemble des règlements applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité



En savoir plus

En savoir plus sur [notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité](#) et la [position de gérance environnementale d'AbbVie](#).

Visitez le Portail de la politique d'entreprise sur Mon AbbVie pour accéder aux politiques et aux procédures supplémentaires sur les sujets couverts par notre Code ou demandez à votre responsable ou au Bureau d'éthique et de conformité pour en savoir plus.



Exemptions

Le comité d'audit du conseil d'administration d'AbbVie peut autoriser une dérogation à notre Code pour les membres de la direction. Le président-directeur général est la seule personne pouvant consentir une telle exemption à tout autre employé d'AbbVie. Comme l'exige la loi, nous divulguons publiquement les dérogations.



Ressources (ligne d'aide)

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous disposez de nombreux moyens pour nous en faire part. Nous incitons les employés à recourir à la méthode la plus pratique. Cette liste représente votre guide.

Ressource	Raisons pour appeler	Coordonnées
<p>Portail d'assistance mondial</p> <p>Faites part de vos préoccupations de façon anonyme et confidentielle (lorsque la loi vous y autorise) 24 heures sur 24, tous les jours.</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque</p>	<p>Pour faire part de vos inquiétudes concernant des situations que vous croyez être incompatibles avec notre Code ou en violation avec des lois ou des réglementations, veuillez utiliser le Portail d'assistance mondial.</p>

<p>Vice-présidente et Chef de la direction de l'éthique et de la conformité</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque</p>	<p>Adresse postale: Vice President Chief Ethics and Compliance Officer AbbVie, Department V36X1 North Waukegan Road, North Chicago, IL 60064 U.S.A.</p> <p>Mark envelopes: "Confidential – To be opened by the Vice President, Chief Ethics and Compliance Officer only."</p>
--	---	---

Ressource	Raisons pour appeler	Coordonnées
<p>Service mondial de sécurité</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque lié à la sécurité</p>	<p>Ligne d'assistance du Centre de contrôle mondial: 1-847-935-5555</p> <p>Filiales: +1-847-935-5555</p>

<p>Service des ressources humaines</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque lié aux ressources humaines</p>	<p>https://abbviehr.abbvianet.com/GL-EN/Pages/Global_HRCentral_Help_All.aspx</p>
---	---	--

<p>Services juridiques</p>	<p>Une préoccupation ou un problème juridique quelconque</p>	<p>legalcodecontacts@abbvie.com</p>
-----------------------------------	---	---

<p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement, santé et sécurité • Gestion des achats et des fournisseurs • Qualité 	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque</p>	<p>operationsinformation@abbvie.com</p>
--	---	---

<p>Relations publiques</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque lié aux médias</p>	<p>PARreviews@abbvie.com</p>
-----------------------------------	--	---



Engagement à l'égard du Code

Je déclare avoir reçu, lu et compris le Code d'éthique et de conduite professionnelle d'AbbVie et en accepte les conditions, y compris celles des politiques, des procédures et du contrat de travail auxquels renvoie le Code, sauf disposition contraire de la législation applicable. Je m'engage à m'en servir comme guide afin de déterminer ce que constitue un comportement acceptable. En outre, j'admets que faire des choix respectueux de l'éthique dans mon travail et que me conformer aux lois applicables concourent à la culture d'intégrité d'AbbVie.

Je reconnais également que j'ai la responsabilité de signaler toutes infractions connues ou potentielles du Code, des politiques et procédures d'AbbVie ou des lois et règlements pertinents au Bureau d'éthique et de conformité ou par l'entremise du Portail d'assistance mondial, sauf disposition contraire des lois ou règlements. Les conséquences de toutes infractions peuvent donner lieu à des mesures correctives pouvant aller jusqu'au congédiement.

AbbVie ne tolère aucune mesure de représailles à l'encontre de quiconque pour avoir effectué un signalement de bonne foi.

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

UPI numéro

Reçu par

Index

Effet indésirable	35	Gouvernement	35, 36, 39, 40, 42, 52, 55
Consommation d'alcool	24	Harcèlement	20, 21
Bien-être des animaux	37	Fournisseurs de soins de santé	4, 28, 29, 34, 36
Loi anti-pot-de-vin	39	Droits de la personne	58
Antitrust	50	Importations	52
Actifs	42	Transaction d'initié	50, 51
Vérifications	43	Commerce international	52
Livres et dossiers	44	Pot-de-vin	39
Boycottages	52	Lois	13, 19, 20, 30, 34, 38, 39, 40, 50, 52, 58, 66
Corruption	39, 40	Marketing	12, 34
Veille stratégique	44	Renseignement important	51
Activité de bienfaisance	29, 59	Demande de renseignements des médias	45, 65
Essais cliniques	36, 37, 51	Patients	4, 28, 30, 31, 34, 35, 36, 48
Communautés	22, 58, 59	Paiements	29, 39, 40, 53
Communications	18, 28, 45	Renseignements permettant d'identifier une personne	30, 42
Actifs de la société	42	Actif matériel	42, 43
Renseignement concurrentiel	42	Vie privée	
Ligne d'assistance pour l'éthique et la conformité	18, 19, 54, 64, 66	Employé	25
Ordinateurs	42, 43	Client	30
Renseignements confidentiels	42, 44	Renseignement	30
Conflit d'intérêts	48	Patients	30
Conséquences de la non-conformité	19, 66	Activités politiques	59
Contribuer aux campagnes politiques	59	Principes	14
Corruption	39, 40	Produits	12, 28, 31, 34, 35, 36, 38, 39, 48, 50, 52, 60
Décisions	6, 14, 16, 17, 28, 38, 48, 54, 59	Renseignements exclusifs	42, 43, 44
Discrimination	20, 21	Qualité	4, 28, 35, 37
Diversité	20	Dossiers	19, 40, 43, 44, 55
Consommation de drogues	24	Signalement de préoccupations	18, 19, 22, 24, 30, 35, 54, 60, 66
Biens électroniques	42, 43	Recherche et développement	36
Courriel	21, 42, 43	Ressources	43, 59, 64, 65
Employés	6, 14, 15, 22, 24, 25, 29, 42, 62, 64	Représailles	18, 66
Entente	42	Innocuité	65
Santé et sécurité	22, 60, 65	Employé	22, 24, 60
Vie privée	25	Patient	35
Égalité		Produits	35
d'emploi	20	Intervention	18, 43
En dehors	48	Abus d'alcool ou d'autres drogues	24
Membres de la famille	48	Fournisseurs	13, 25, 30, 34, 35, 48, 49, 54, 58, 60, 65
Environnement	22, 24, 60, 65	Restrictions au commerce	50, 52
Égalité des chances	20	Secret commercial	42, 44
Équipement	22, 43, 54	Milieu de travail	14, 20, 22, 24
Exportations	52	Innocuité	22, 24
Utilisation équitable	54	Violence	24
Cadeaux et divertissements	29, 48		





abbvie